

Procès-verbal du Conseil d'école n°1
du lundi 17 octobre 2022 à 19h

Personnes présentes :

Représentants de la commune : Mr Gonçalves Alexandre, maire de Still, Mr Guénard Johann, adjoint au maire.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Justine Royer, Elisabeth Merklen, titulaires et Speicher Valentine, suppléante.

Représentants de l'école : Mme Huber Céline, directrice, Mme Robert Sylvie, enseignante adjointe.

Personnes excusées : Mme Schmitt Laetitia, suppléante.

Séance ouverte à : 19h05

Secrétaire de séance : Sylvie Robert

Approbation du rapport du dernier Conseil d'École

Le procès-verbal du conseil d'école du 3^{ème} trimestre 2022 en date du 7 juin 2022 a été approuvé à 4 voix pour et 2 abstentions (par les nouveaux membres du Conseil d'école qui n'étaient pas présents).

1. Présentation des membres du Conseil

Mme la Directrice, Céline Huber, propose un tour de table pour présenter les membres du conseil d'école. Elle rappelle leurs rôles ainsi que le fonctionnement du conseil d'école.

2. Elections des représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu par correspondance cette année encore du lundi 3 au vendredi 7 octobre 2022.

Résultats des élections : 79,31% de participation (taux de participation de l'année dernière : 75,24% - > participation en légère hausse cette année)

87 inscrits 69 votants 16 votes blancs et nuls 53 votes exprimés

Les sièges ont été pourvus :

Titulaires : Mme ROYER Justine, Mme MERKLEN Elisabeth

Suppléantes : Mme SCHMITT Laetitia, Mme SPEICHER Valentine

Félicitations aux élus et remerciement de la directrice pour leur engagement envers l'école.

3. Rentrée septembre 2022

- Jeudi 1^{er} septembre 2022 :

Les PS ont été accueillis le matin entre 7h45 et 8h25, les MS et les GS les ont rejoints dans leur classe respective à 9h. Cet accueil privilégié pour les petits leur a permis de faire leur rentrée dans les meilleures conditions.

- Vendredi 2 septembre 2022 : accueil normal de tous les enfants en même temps dans chaque classe.

- Effectifs à ce jour : PS : 15 élèves

MS : 15 élèves

GS : 15 élèves

TOTAL = 45 élèves

- 2 classes : une classe de PS MS de 22 élèves avec Mme ROBERT et Mme Rita Fischbach et une classe de PS GS de 23 élèves avec Mme HUBER et Véronique Zimmer.

- Rentrée réalisée en fonction du cadre sanitaire mis en place : le SOCLE s'applique

Les modalités d'accueil ont été envoyées aux parents avant la rentrée via la messagerie de l'école et remises sous format papier le jour de la rentrée : lavage des mains fréquent ; désinfection des surfaces et des objets fréquemment touchés au moins une fois par jour ; aération des locaux au moins 10 minutes toutes les heures. Le port du masque pour les personnels et le non-brassage des élèves ne sont pas requis.

Le niveau de protocole pourra être modifié durant l'année en cas de dégradation de la situation sanitaire.

Lorsque cela s'avère nécessaire, un **plan de continuité pédagogique** est mis en place sous la forme d'un descriptif détaillé d'activités adaptées pour chaque niveau, à faire pour la semaine, et envoyé aux parents par mail via la messagerie de l'école. Il est également imprimé à l'école et peut être distribué aux parents qui en font la demande.

- APC (activités pédagogiques complémentaires) :

Elles fonctionnent autour de 3 axes : aide à l'autonomie des élèves, aide aux apprentissages, activités en lien avec le projet d'école.

Elles sont destinées au GS et encadrées par Mme Robert.

Travail réalisé en petits groupes d'élèves en lien avec les jeux de société (numération, langage, graphisme)

Les séances se déroulent bien et ont lieu le lundi de 15h50 à 16h50.

- Présentation du « plan pHARe » qui est un plan de prévention du harcèlement à l'école généralisé à tout le territoire.

Mme Huber explique :

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement scolaire est une violence répétée, pouvant être verbale, physique ou psychologique. Toutefois, la plupart du temps, à l'école, le terme d'intimidation est plus approprié que le terme harcèlement. Afin de prévenir ces situations, la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) est mise en place. Il s'agit d'un protocole national bien défini, suivi par l'école.

Qu'est-ce que la MPP ?

C'est une méthode non blâmante basée sur la résolution pacifique des conflits (pas de sanctions). Elle fait appel à la bienveillance et à l'empathie de chacun des protagonistes (adultes et enfants). Elle doit être l'affaire de toute la communauté éducative. Elle est basée sur un protocole bien défini. Cette méthode permet d'instaurer un climat scolaire bénéfique aux apprentissages : elle permet de faire cesser les brimades et d'améliorer les relations entre les élèves. Elle se base sur une éthique : souci de l'autre, confidentialité, discrétion, tact, délicatesse, respect et confiance.

Remarques importantes : Seuls les parents de l'élève en souffrance sont associés à la démarche contrairement aux parents des témoins et des intimidateurs. Il ne doit en aucun cas y avoir confrontation entre les protagonistes.

4. Point financier

- Coopérative scolaire :

Les comptes ont été certifiés le 21 septembre 2022 et les deux parents vérificateurs ont donné le quitus à Mme Huber, mandataire pour l'année 2021/2022, pour la bonne gestion des comptes de la coopérative.

Le compte-rendu financier a été envoyé à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole).

Solde au 31/08/2022 : 1107,09 €

Recettes depuis la rentrée : participation volontaire des parents (pour la coopérative), très importante, remerciement à tous les parents qui ont fait un don volontaire.

Elles permettent : le financement de projets de classe, des achats de matériel pour les bricolages, des jeux pour la classe...

Dépenses depuis la rentrée : cotisation carte de dépôt, cotisation OCCE + assurance MAIF MAE obligatoire

Solde au 05/10/2022 : 2164,09 €

- Budget communal : pour l'année civile 2022

Le budget de fonctionnement a été augmenté sur décision du Conseil Municipal prenant en compte le fait qu'il y a finalement 45 élèves et non 42 comme prévu initialement.

Fonctionnement : Il reste 653,08 € sur 2025 € (consommables : peinture, papier, feutres, ...)

M. le Maire propose que les 200 € alloués pour le papier photocopieur sortent du budget de fonctionnement de l'école et soient pris en compte dans le budget communal puisque c'est la commune qui commande et fournit le papier à l'école.

Noël : la subvention de 700 € va être dépensée pour financer un spectacle (« Le Noël de Néroline » pour 452,50 €) ainsi que l'achat d'un livre par élève.

Transport et sorties : Il reste 457 €. Mme la Directrice demande si ce budget restant peut être utilisé l'année prochaine et M. le Maire est tout à fait d'accord et propose de le reporter à 2023 s'il n'est pas utilisé au cours du trimestre.

Le budget investissement a été dépensé en totalité : achats de chaises pour les classes et d'un meuble-étagères pour la classe de Mme Robert avec une réduction de 75 € sur le meuble.

Mme Huber remercie la mairie pour son soutien financier et l'augmentation du budget de fonctionnement suite à l'augmentation des effectifs.

5. Point pédagogique : projet d'école et actions pédagogiques

Projet d'école : Nous sommes entrés dans un processus de réflexion autour du nouveau projet d'école, cela va durer un certain temps pour l'élaborer et le rédiger.

En attendant, toujours dans le cadre de notre projet d'école sur l'environnement, nous travaillons sur la découverte de la nature proche, les animaux et les plantations dans notre jardin.

Actions pédagogiques :

* **Actions passées :**

- cueillette des tomates du jardin de l'école et dégustation par les deux classes + confection d'une pizza pour les PS/MS ;
- dégustation et réalisation d'un clafoutis aux pommes suite à un don de pommes d'une élève chez les PS/GS ;
- sortie nature dans les prés alentours pour découvrir et cueillir des champignons + ramassage de pommes et de noix : le 20 septembre pour les PS/MS et le 23 septembre pour les PS/GS ;
- confection d'un crumble aux pommes chez les PS/MS ;
- cueillette des potirons du jardin de l'école et réalisation d'une soupe : le 13 octobre pour les PS/MS et le 20 octobre pour les PS/GS.

Les enseignantes remercient M. et Mme Schmitt pour la sortie aux champignons et la maman de Louise pour le don de pommes.

* **Actions à venir pour le 1^{er} trimestre :**

- enlèvement et nettoyage des nichoirs en novembre par les ouvriers communaux ;
- alimentation des mangeoires à partir de novembre ;
- culture de champignons dans la classe de PS/GS avec Carré-Jardin ;
- fête de Saint-Nicolas le mardi 6 décembre ;
- spectacle de Noël à l'école : « Le Noël de Néroline » par la compagnie « Pois de senteurs » le mardi 13 décembre ;
- fête de Noël pour les enfants avec venue du Père Noël le jeudi 15 décembre.

6. Sécurité : règlement intérieur, exercices et travaux

Règlement intérieur :

Quelques modifications ont été apportées :

- accueil le matin dans les classes jusqu'à 8h25 (au lieu de 8h30),
- accueil dans la cour l'après-midi jusqu'à 13h25 (au lieu d'accueil dans les classes),
- les Activités pédagogiques complémentaires ont lieu une fois par semaine (au lieu de 2 fois),
- deux exercices sécurité ont lieu par an dans le cadre du PPMS : un pour les « risque majeurs » et un pour les risques « intrusion-attentat » (précision).

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Alertes :

- 2 exercices « incendie » programmés sur l'année, 2 exercices relevant du PPMS (1 intrusion, 1 confinement : séisme ou tempête)

*Jeudi 22 septembre : exercice incendie. L'exercice s'est bien déroulé, les enfants ont été calmes, n'ont pas paru inquiets. Les consignes ont été expliquées en amont, puis explication après l'alerte.

*Courant novembre : il y aura un exercice d'alerte intrusion.

- M. Guénard, adjoint au maire, référént sécurité, sera présent lors des exercices. Il a connaissance des dates des exercices et est contacté avant l'exercice pour fixer l'heure et le déroulement.

PPMS : plan particulier de mise en sûreté

M. Guénard explique que des malles contenant le nécessaire d'urgence ont été placées dans les lieux de repli pour un confinement en cas d'intrusion (la salle de sieste pour les élèves de Mme Robert et la salle de classe non occupée au bout du bâtiment pour les élèves de Mme Huber). Il a également confié des talkies-walkies aux enseignantes pour qu'elles puissent communiquer discrètement entre elles en cas d'intrusion.

Il explique également la mise en place prochainement d'un système d'alerte différencié de celui de l'exercice incendie. Cette alarme de 105 décibels sera déclenchée par télécommande.

Travaux :

- Différents menus travaux ont été réalisés durant l'été, notamment le remplacement de la corde de la bêche du bac à sable, l'entretien des vélos et des espaces verts, le remplacement de luminaires dans la salle du fond.

Remerciements aux employés communaux pour leur réactivité et leur efficacité.

- Remplacement de l'ordinateur de Mme HUBER. Remerciement à la municipalité et à M. Pernet.

M. le Maire et M. Guénard proposent de faire un tour de l'école pour parler des travaux réalisés ou à réaliser.

A savoir :

- Une étude énergétique est en cours pour tout le bâtiment pour faire des économies d'énergie.
- Une isolation intérieure de l'ancienne partie du bâtiment sera peut-être réalisée si nécessaire.
- Des faux plafonds acoustiques et isolants seront mis en place dans la classe de Mme Robert et la salle de sieste pour une meilleure acoustique et une économie d'énergie.
- Des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur les pans de toit de l'école exposés plein sud.
- Certains radiateurs vont être changés.
- Le changement du tableau électrique de l'ancienne partie de l'école sera réalisé en régie par les ouvriers communaux.
- Des dispositifs anti-pince doigts seront installés à l'entrée de la salle de jeu.
- La municipalité étudie la possibilité de pose de lavabos supplémentaires dans la classe de Mme Robert. En attendant, l'eau chaude sera installée rapidement au lavabo des toilettes à l'entrée de la classe.
- En 2023, débutera une réflexion autour de la réfection de la cour en partenariat avec les enseignants, les parents et la commune.

7. Communications

Projet d'actions de l'association de parents « Still aux enfants » :

L'association qui a pour but de soutenir financièrement et d'aider l'école à réaliser ses projets propose de nombreuses actions cette année.

A savoir :

- Une vente de pains d'épices Fortwenger qui seront livrés le 30 novembre 2022. Les pains d'épices seront également vendus au marché du 1^{er} décembre 2022 ainsi que du vin chaud.
- Une fête de Saint-Nicolas pour les familles sera organisée à la salle polyvalente le 2 décembre 2022 à partir de 18 h. A 18h30, les enfants de l'école maternelle chanteront des chants de Saint-Nicolas et de Noël, il y aura également des tartes flambées, du vin chaud, des pâtisseries, une vente de mannes et une tombola.
- Une vente de fromages en février 2023.
- Une chasse aux œufs en avril 2023.

D'autres actions pourront encore se rajouter au courant de l'année.

La Directrice remercie l'association pour son dynamisme et son soutien constant.

Bilan de santé pour les enfants nés en 2018 (en moyenne section) par la puéricultrice de la PMI le jeudi 17 novembre 2022.

Accueil d'une stagiaire CAP Petite Enfance durant 3 semaines, Mme Séverine STRATTA, du 03 au 21 octobre 2022.

La restitution de la réunion sur les risques psycho-sociaux pour Mme Rita Fischbach a eu lieu le 04 octobre 2022.

Les représentants de la commune remercient les enseignantes pour l'entente entre l'école et la mairie.

Les enseignantes remercient M. le Maire et M. Guénard pour la qualité des échanges avec la municipalité, leur écoute, et pour les projets à venir sur les bâtiments et la cour de l'école.

Dates des prochains conseils d'école :

2^{ème} : Lundi 6 février 2023 à 18h30.

3^{ème} : Lundi 5 juin 2023 à 18h30

Clôture de la séance : 21h10.

La présidente du conseil d'école
Mme Céline Huber



La secrétaire
Mme Sylvie Robert

